

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 1^{er} février 2021

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès : rendement de références de certaines cultures pour 2018, 2019 et 2020
N/Réf : 20I052IC

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 28 janvier 2021. Par celle-ci, vous souhaitez obtenir les renseignements suivants, et ce, sous le format d'un tableur Excel :

- Les valeurs des rendements de référence pour les cultures de : blé d'automne, blé de printemps (blé simplement si aucune distinction n'est possible), avoine, soya, maïs grain et si possible, les valeurs spécifiques aux produits biologiques;
- Les valeurs des rendements de référence des cultures ciblées pour les années 2020, 2019, 2018;
- La liste des municipalités liées aux codes pour chaque région et zone de référence.

Puisque les renseignements visés par votre demande sont accessibles sur le site Internet de La Financière agricole, nous vous invitons à les consulter à l'adresse suivante : <https://www.fadq.qc.ca/statistiques/assurance-recolte/rendements-de-reference/>

En ce qui concerne la transmission de ces renseignements sur le format Excel, après vérifications auprès de la direction concernée, il appert que La Financière agricole ne détient pas ces renseignements compilés sur ce type de format. De plus, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès) ne crée pas l'obligation de constituer un tel document afin de répondre à une demande d'accès.

Cette décision s'appuie sur les articles 1, 13 et 15, la Loi sur l'accès qui se lisent comme suit :

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions [...];

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible [...];

..2

Direction des affaires juridiques

1400, boul. Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis (Québec) G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606, poste 6066
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : isabelle.chabot@fadq.qc.ca

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul ni comparaison de renseignements.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 135 de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, [REDACTED], mes sincères salutations.

[REDACTED]
Isabelle Chabot

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,

IC/sg

p. j.